



25/02/2019  
Brève n° 03/2019

## **JCPOA**

### **La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont lancé le véhicule de paiement spécial INSTEX pour soutenir les opportunités commerciales avec l'Iran**

Rappel : les États-Unis ont annoncé le 8 mai 2018 leur retrait du « Plan d'action global commun » (JCPOA) concernant l'Iran et, par conséquent, entamaient un processus visant à réimposer certaines sanctions à son encontre.

À compter du 4 novembre 2018, les périodes de retrait progressif étant totalement terminées, le gouvernement américain a rétabli les sanctions américaines à l'encontre de l'Iran, notamment les sanctions secondaires visant des non-Américains.

En réponse, l'UE a adopté un acte délégué le 6 juin 2018 afin de modifier son règlement de blocage (« Blocking Statute ») et d'interdire à ses ressortissants de se conformer aux sanctions US réimposées.

En outre, la Commission européenne a exprimé son engagement vis-à-vis du JCPOA et son intention d'adopter des mesures visant à faciliter les échanges commerciaux avec l'Iran. La Commission a annoncé qu'une solution consisterait à habiliter la Banque européenne d'investissement (BEI) à fournir un financement aux entreprises de l'UE afin de soutenir la poursuite des investissements en Iran. Ainsi, par un acte délégué, la Commission a modifié l'annexe III de la décision n° 466/2014/UE en plaçant l'Iran sur la liste des pays éligibles aux opérations de financement de la BEI couvertes par la garantie de l'Union.

Dans ce contexte, les ministres des Affaires étrangères français, allemand et britannique (dénommé « E3 ») ont annoncé dans une [déclaration commune](#) la création d'INSTEX SAS (*Instrument de soutien des échanges commerciaux*), un véhicule à usage spécial destiné à faciliter le commerce légitime entre les opérateurs économiques européens et l'Iran, afin de soutenir le JCPOA après le retrait des États-Unis.

Selon les informations préliminaires, INSTEX fonctionnerait comme une chambre de compensation libellée en euros permettant à l'Iran de commercer avec des entreprises européennes, agissant en dehors du système financier mondial - fortement connecté au système financier américain - afin de protéger les entreprises européennes des sanctions américaines.

INSTEX est financé et géré par l'E3 et soutenu par la Commission européenne. Ses missions incluent :

- INSTEX soutiendra les échanges européens avec l'Iran, en se concentrant dans un premier temps sur les secteurs les plus essentiels pour la population iranienne, tels que les produits pharmaceutiques, les dispositifs médicaux et les produits agroalimentaires.
- INSTEX se veut à terme ouvert aux opérateurs économiques de pays tiers souhaitant commercer avec l'Iran.
- En collaboration avec INSTEX, l'E3 continuera à travailler sur les détails concrets et opérationnels afin de définir le mode de fonctionnement de l'entreprise.
- L'E3 travaillera également avec l'Iran pour créer une entité locale correspondante.
- Enfin, INSTEX fonctionnera conformément aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme (LBC/FT) et de respect des sanctions de l'UE et de l'ONU.

INSTEX n'est pas encore opérationnel mais c'est déjà un message politique fort pour les petites et moyennes entreprises – pour l'instant notamment celles impliquées dans l'action humanitaire – qui pourraient être impactées par les sanctions américaines. Le problème subsiste toutefois pour les multinationales de l'UE ayant d'importantes activités sur le marché américain, car le risque d'infraction est plus élevé notamment lorsqu'elles passent par des institutions financières mondiales.

L'équipe Customs & Trade de DS Avocats suit de près ces nouveaux développements en liens étroits avec l'offre Compliance de DS et son offre spécialement dédiée aux entreprises souhaitant se protéger des conséquences des sanctions américaines contre l'Iran.

\*\*\*

**NOUS CONTACTER :**

[dscustomsdouane@dsavocats.com](mailto:dscustomsdouane@dsavocats.com)

---

LES BRÈVES

---

[www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com)

---

DS | SAVOIR FAIRE

Les Brèves ont pour but de donner un aperçu des développements juridiques récents. Leur contenu n'exprime pas un avis juridique et ne saurait se substituer à une consultation juridique.